



LA POSTE

Direction Nationale des Activités Sociales
Direction Offres et Prestations
Enfance

Destinataires

Diffusion Nationale
Tous services

Contact

LEPINE Jean-Marc
Tél : 01 41 24 40 79
Fax : 01 41 24 40 05
E-mail : j-m.lepine@laposte.fr

Date de validité

A partir du 1er juillet 2016

Annulation de

NDS CORP-DNAS-2015-0104 du 21 avril
2015

Chèque Emploi Service Universel avec participation de La Poste



note de service

OBJET :

La présente note de service a pour objet de définir l'ensemble de la réglementation de base relative aux conditions et modalités d'attribution applicables au « Chèque Emploi Service Universel » préfinancé avec participation de La Poste.

REFERENCES :

Note de service CORP-DNAS-2016-0112 du 13 juin 2016
Note de service CORP-DNAS-2016-0152 du 04 août 2016
Note SI-RH n° 150 du 19 septembre 2014
Note SI-RH n° 191 du 1 décembre 2014
Flash RH Doc n° 13 du 28 mai 2015
Flash RH Doc n° 15 du 21 juin 2016

Pour toutes précisions, les postiers peuvent :

- contacter la Ligne de l'action sociale (N° Vert : 0 800 000 505)
- consulter le Portail Malin, site de l'action sociale (www.portail-malin.com)

Didier LAJOINIE

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret



LA POSTE

Criette Emploi Service Universel avec participation de La Poste

Sommaire		Page
1.	LE CESU	3
<i>1.1</i>	<i>DEFINITIONS</i>	<i>3</i>
<i>1.2</i>	<i>EMETTEUR DES CESU PREFINANCE POUR LA POSTE</i>	<i>3</i>
<i>1.3</i>	<i>SERVICES A LA PERSONNE PAYABLES EN TITRE CESU</i>	<i>4</i>
<i>1.4</i>	<i>MODALITES D'UTILISATION</i>	<i>5</i>
2.	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	8
<i>2.1</i>	<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>8</i>
<i>2.2</i>	<i>NOMBRE DE TITRES PREFINANCES PAR LA POSTE</i>	<i>9</i>
<i>2.3</i>	<i>CALCUL DU PREFINANCEMENT DES TITRES CESU PAR LA POSTE</i>	<i>10</i>
3.	MODALITES D'UTILISATION	12
<i>3.1</i>	<i>COMMANDE DES TITRES</i>	<i>12</i>
<i>3.2</i>	<i>LIVRAISON DES TITRES CESU</i>	<i>14</i>
<i>3.3</i>	<i>DUREE DE VALIDITE DES TITRES CESU</i>	<i>15</i>

ANNEXE : FORMULAIRE DE COMMANDE DES TITRES CESU



LA POSTE

Chèque Emploi Service Universel avec participation de La Poste

1. LE CESU

1.1 DEFINITIONS

Le Chèque Emploi service Universel (CESU) a été créé dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Cette offre, proposée aux particuliers pour leur faciliter l'accès à l'ensemble des services à la personne, se décline sous deux formes :

- le CESU bancaire. Il se présente sous la forme d'un chèque accompagné d'un volet social. Ce dernier permet au particulier employeur de déclarer la rémunération de son salarié à l'URSSAF.

- le CESU préfinancé. Il se présente sous la forme d'un carnet de titres de paiement dont la valeur est prédéfinie. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité territoriale.

Le présent document concerne uniquement le CESU préfinancé.

Le CESU préfinancé est un titre de paiement, nominatif et à valeur prédéfinie qui permet de rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service à la personne ou une structure d'accueil des enfants.

La Poste propose aux postiers un CESU préfinancé d'une valeur faciale de 15€ pour lequel elle apporte une participation modulée selon les ressources des postiers (décrit au § 2.3.2.1).

Les postiers ont la possibilité de commander des CESU préfinancés sous forme d'e-titres et de **régler leur intervenant** de manière dématérialisée **pour le montant précis facturé** pour le service rendu.

1.2 LA BANQUE POSTALE EMETTEUR DES CESU PREFINANCE POUR LA POSTE

La Poste a choisi le « **Titre Cesu** » de La Banque Postale comme CESU préfinancé pour les postiers.

La Banque Postale assure pour les postiers :

- l'émission des Titres Cesu,
- la livraison des Titres Cesu au domicile des postiers sous forme de titres papiers ou la mise à disposition de titres dématérialisés sur le site Titre Cesu de la Banque Postale.



LA POSTE

Οργανισμός Εργασίας Service Universel avec participation de La Poste

- **une plate-forme téléphonique** qui renseigne les postiers sur : les modalités d'utilisation des Titres Cesu, les formalités à remplir en particulier lors d'une première utilisation. En cas de recours à une association ou une entreprise agréée, elle renseigne les postiers sur les prestataires agréés les plus proches de leur domicile.

Cette plate-forme téléphonique est joignable au numéro suivant :

N° Indigo 0 820 829 829

(0,12 € TTC/mn du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 horaire métropole)

Par ailleurs, La Banque Postale assure aussi pour le compte de La Poste l'édition des factures des Titres Cesu émis et la transmission aux services comptables pour encaissement.

1.3 SERVICES A LA PERSONNE PAYABLES EN TITRE CESU

Les activités que le postier peut régler au moyen de Titres Cesu préfinancés par La Poste et qui permettent aux particuliers de bénéficier de la réduction d'impôt prévue par le Code général des Impôts sont d'une part **les services exercés au domicile de la personne** (§1.3.1), **et d'autre part les services exercés hors du domicile dans le cadre de la garde d'enfants** (§1.3.2).

1.3.1 Les services à la personne à domicile

1.3.1.1 Les services à la famille

- Garde d'enfants
 - Garde d'enfants à domicile ;
 - Accompagnement d'enfants dans leurs déplacements.
- Cours et assistance
 - Soutien scolaire ;
 - Cours à domicile ;
 - Assistance informatique et Internet ;
 - Assistance administrative ;
 - Assistance informatique à distance.

1.3.1.2 Les services de la vie quotidienne

- Hygiène de la maison
 - Travaux ménagers ;
 - Collecte et livraison de linge repassé par un organisme agréé.
- Alimentation
 - Préparation de repas à domicile ;
 - Livraison de repas à domicile ;
 - Livraison de courses à domicile par un organisme agréé.



LA POSTE

Κατασκευή Εμπροσθ Service Universel avec participation de La Poste

- Entretien de la maison
 - Petits travaux de jardinage, débroussaillage ;
 - Petit bricolage ;
 - Entretien et vigilance des résidences principale et secondaire ;
 - Audit éco-habitat.
- Coordination
 - Mise en relation et distribution de services.
 - Prévention des accidents de la vie courante au domicile ;

1.3.1.3 Les services aux personnes âgées, handicapées, ou dépendantes

- A leur domicile
 - Aides aux aidants familiaux ;
 - Assistance aux personnes âgées (sauf actes médicaux) ;;
 - Assistance aux personnes handicapées (dont interprète en langue des signes, technicien de l'écrit, codeur en langage parlé complété) ;
 - Garde-malade ;
 - Soins esthétiques ;
 - Soins et promenade d'animaux domestiques (sauf actes vétérinaires) ;
 - Téléassistance et Visio assistance.
- Dans leurs déplacements
 - Aide à la mobilité et transports ;
 - Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante ;
 - Conduite du véhicule personnel (pour des trajets domicile-travail, en vacances ou pour des démarches administratives).

1.3.2 Les services exercés hors du domicile dans le cadre de la garde d'enfants

La garde d'enfants hors du domicile entre dans le champ des services à la personne.

La garde d'enfants en dehors du domicile doit être assurée par une assistante maternelle agréée ou un établissement agréé (crèches, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire et les accueils de loisirs sans hébergement).

1.4 MODALITES D'UTILISATION

Le Titre Cesu peut être utilisé par le postier pour régler des prestations de service à domicile selon deux modalités :

1.4.1 Règlement d'un prestataire de services à domicile

Les Titres Cesu permettent de régler les services d'un organisme agréé (entreprise ou association prestataires de services à la personne), d'une



LA POSTE

Créneau Emploi Service Universel avec participation de La Poste

structure mandataire agréée ou d'une structure d'accueil des enfants (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire).

Dans ce cas, aucune déclaration d'emploi ne doit être effectuée.

Le postier utilisateur règle le service directement au prestataire avec ses Titres Cesu, soit par la remise de titres papiers, soit par paiement dématérialisé selon les modalités acceptées par le prestataire.

La liste des organismes de services à la personne (entreprises, associations, établissements publics) peut être consultée sur le site suivant : www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne.

1.4.2 Règlements d'une prestation dans le cadre d'un emploi direct

1.4.2.1 Principe

Dans ce cadre, le postier devient un particulier employeur et les Titres Cesu peuvent alors être utilisés pour :

- rémunérer une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile ;
- régler un salarié qui réalise des activités de services au domicile du postier.

Dans le cadre de l'emploi direct, le Titre Cesu ne peut être utilisé qu'avec l'accord du salarié, après information de ce dernier sur le fonctionnement du dispositif.

Le postier peut, soit remettre les titres papiers d'une valeur faciale de 15 €, soit procéder au règlement au centime près dans son espace personnel sur le site www.titrecesu.labanquepostale.fr.

L'affiliation du salarié au centre de remboursement du CESU préfinancé (CRCESU de Bobigny) est obligatoire. Le salarié se fait affilier, soit directement, soit par le biais son employeur (le postier). Un formulaire d'affiliation est transmis par la Banque Postale lors de la première commande de Titres Cesu.

1.4.2.2 Formalités

Sur toutes ces questions, les postiers peuvent se reporter aux précisions figurant sur le site internet de l'Urssaf (www.cesu.urssaf.fr).

1.4.2.2.1 Cas général de l'emploi direct d'un salarié

En cas d'emploi direct d'un salarié, les postiers qui ne sont pas encore titulaires d'un numéro d'identification URSSAF auprès du Centre national de traitement du chèque emploi-service universel (CNCESU) reçoivent un courrier d'information, accompagné d'une autorisation de prélèvement dans les jours qui suivent la remise de leurs carnets de Titres Cesu ou la mise à disposition de leur e-titres sur leur espace personnel du site www.titrecesu.labanquepostale.fr



LA POSTE

Centre Emploi Service Universel avec participation de La Poste

Cette dernière doit être retournée au Centre National du Chèque Emploi Service Universel (CNCESU) à Saint-Etienne accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire. Ces documents sont nécessaires pour faire connaître au CNCESU l'intention de recourir à un emploi direct.

Un mandat de prélèvement SEPA au profit du CNCESU permettra de prélever les cotisations sociales sur le compte du postier (avec l'envoi d'un avis de prélèvement préalable).

Quelques jours après l'envoi du mandat de prélèvement SEPA et du Relevé d'identité bancaire au Centre national du Chèque Emploi Service Universel, le postier reçoit automatiquement un premier carnet de volets sociaux destinés à déclarer le ou les salariés qu'il rémunérera au moyen de Titres Cesu préfinancés.

Le service du « **Cesu en ligne** » propose la simplification de ces formalités. Le Cesu en ligne permet au postier d'établir le volet social en ligne et de l'envoyer par Internet et de connaître instantanément le montant des cotisations qui seront prélevées sur son compte.

Le postier a accès à l'état récapitulatif de ses déclarations et peut consulter, modifier ou supprimer les volets sociaux établis. Il peut imprimer son attestation fiscale et les attestations d'emploi de son salarié.

L'inscription au Cesu en ligne se fait avec le numéro URSSAF qui figure sur les documents adressés au postier par le Centre national du Chèque emploi service universel.

1.4.2.2 Cas particulier des postiers bénéficiant du complément de libre choix du mode de garde

Les parents postiers employant une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile qui bénéficient du versement du « complément de libre choix du mode de garde » par les CAF, continuent de transmettre le volet social du CESU au Centre PAJEMPLOI du Puy en Velay (www.pajemploi.urssaf.fr) ou leur déclaration nominative trimestrielle à l'URSSAF de leur département.

1.4.3 Encaissement des Titres Cesu par les prestataires et les salariés

1.4.3.1 Règlement dématérialisé

Les postiers peuvent opter pour un règlement dématérialisé de leur prestataire par le biais du site internet de La Banque Postale (www.titrecesu.labanquepostale.fr).

Le prestataire est directement crédité des sommes sur son compte par le CRCESU de Bobigny.



LA POSTE

Création emploi Service Universel avec participation de La Poste

1.4.3.2 Règlements des Titres Cesu papiers

Les intervenants, salariés ou organismes, rémunérés au moyen de Titres Cesu papiers doivent les adresser au Centre de Remboursement du CESU de Bobigny (CRCESU 93738 Bobigny Cedex 9 ou www.cr-cesu.fr) qui les règle par virement bancaire.

Pour plus de commodité, les Titres Cesu papiers peuvent également être déposés directement par leur prestataire sur son compte bancaire.

2. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

2.1 BÉNÉFICIAIRES

Tous les postiers **actifs**, fonctionnaires et salariés permanents, peuvent obtenir des CESU préfinancés de La Poste sous forme de Titres Cesu de La Banque Postale.

2.1.1 Principe

Le bénéfice des CESU préfinancés de La Poste est ouvert aux postiers en position d'activité au sein de La Poste maison-mère :

- Fonctionnaires,
- Contractuels de droit public,
- Salariés permanents.

Les postiers retraités ne peuvent prétendre au bénéfice des CESU préfinancés de La Poste.

2.1.2 Condition d'activité

Sont considérés en position d'activité les personnels en situation de : congé annuel, absence pour maladie (arrêt de travail pour maladie, congé ordinaire de maladie, congé de longue ou grave maladie, congé de longue durée, arrêt de travail pour affection de longue durée, congé d'accident de service ou arrêt de travail pour accident du travail), congé de maternité, congé de paternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé pour formation professionnelle (seulement pendant la période où l'agent est rémunéré par La Poste) ou pour formation syndicale ou toute autre mesure d'aménagement du temps de travail assimilé (Temps partiel d'Accompagnement et conseil, Dispositif Aménagé de Fin d'Activité, Temps Partiel Aménagé Senior).

En revanche, les postiers placés en disponibilité pour quelque motif que ce soit, en congé sabbatique, en congé parental d'éducation et les postiers exclus de fonctions ne sont pas considérés en position d'activité et n'ont pas droit au bénéfice de la prestation.



LA POSTE

Греческий Центр занятости Service Universel avec participation de La Poste

2.1.3 Couples de postiers

Le bénéfice des CESU préfinancés de La Poste est ouvert aux deux membres d'un couple de postiers.

Chacun des deux postiers membre du couple peut déposer une demande de Titres Cesu préfinancés auprès du service RH dont il dépend pour la gestion de ses prestations activités sociales.

2.2 NOMBRE DE TITRES PREFINANCES PAR LA POSTE

2.2.1 Cas général : 50 titres

Le nombre de Titres Cesu préfinancés par La Poste est de **50 titres par année civile** et par postier.

Au-delà du nombre maximum de 50 Titres Cesu, les postiers peuvent continuer à commander des Titres Cesu sans limite. Les titres commandés ne seront plus préfinancés par La Poste qui continuera cependant de prendre à sa charge les frais d'émission de ces titres.

2.2.2 Cas particulier : 1830 € de préfinancement

Les postiers décrits ci-dessous peuvent commander autant de Titres Cesu qu'ils le souhaitent dès lors que le montant cumulé du préfinancement sur une année civile ne dépasse pas 1830 € :

- Les postiers Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) ou ayant une personne en situation de handicap à charge (ascendants ou descendants)

Le postier Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) doit être déclaré comme tel dans le système d'information RH.

Les situations de handicap et d'invalidité des personnes à la charge du postier sont appréciées au regard de la production des justificatifs suivants :

- attestation d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),
- attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

- Les postiers aidants familiaux

La situation d'aidant familial est appréciée au regard de la production du certificat d'aidant familial.

Pour obtenir le certificat d'aidant familial, le postier doit contacter le Guichet des aidants familiaux au 017 816 14 27 (heures locales de métropole). Si le postier remplit les conditions, un certificat d'aidant familial reconnaissant et attestant sa situation d'aidant familial lui sera délivré.



LA POSTE

Κρητική Επιχείρηση Service Universel avec participation de La Poste

Les postiers Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi ou ayant une personne en situation de handicap à charge ou aidant familial peuvent payer l'ensemble des services à la personne (quelle qu'en soit la nature) au moyen de Titres Cesu.

2.3 PREFINANCEMENT DES TITRES CESU PAR LA POSTE

Le préfinancement de la Poste est accessible à l'ensemble des postiers (décrits au § 2.1) et modulé en fonction des ressources de la famille déterminées à partir du quotient familial.

2.3.1 Calcul du quotient familial

Les modalités de calcul du quotient familial sont définies dans la note de service CORP-DNAS-2016-0112 du 13 juin 2016.

Le quotient familial est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

2.3.1.1 Avis d'imposition de référence

L'avis d'imposition de référence est **l'avis disponible au 1er janvier de l'année civile.**

Il s'agit de l'avis d'imposition reçu l'année précédente (année N-1) et portant sur les revenus de l'année précédant son envoi (année N-2).

L'avis disponible au 1er janvier de l'année civile sert de référence pour le calcul du quotient familial pendant toute l'année civile (année N), y compris dans les cas où la situation personnelle ou familiale du postier a évolué (mariage, divorce, naissance, diminution des revenus ...).

Aucun recalcul des ressources n'est effectué en cas de changement de situation survenu après l'émission de l'avis servant de référence.

2.3.1.2 Vie maritale

Le calcul du quotient familial s'effectue à partir des ressources de l'ensemble des personnes qui composent le foyer fiscal.

Cette règle impose la fourniture de **2 avis d'imposition en cas de vie maritale.**

Lorsque 2 avis d'imposition sont présentés :

- le revenu fiscal de référence correspond à la somme des deux revenus fiscaux figurants sur chacun des 2 avis d'imposition,
- le nombre de parts fiscales est égal à la somme des parts fiscales telles qu'elles figurent sur chacun des 2 avis d'imposition.



LA POSTE

Criette Emploi Service Universel avec participation de La Poste

2.3.1.3 Abondement du nombre de part fiscales

Le nombre de parts fiscales est abondé de **0,5 part** supplémentaire dans les trois situations suivantes :

- Familles monoparentales

Postiers élevant seuls leurs enfants et pour lesquelles la mention « Cas particulier : T » ou « Cas particulier : V » figure sur l'avis d'imposition.

- Postiers en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et déclarés comme tels dans le système d'information RH.

- Postiers aidants familiaux

Postiers ayant procédé à la reconnaissance de leur situation d'aidant familial et disposant d'un certificat d'aidant familial.

Le cas échéant, les trois majorations de part fiscale sont cumulables.

2.3.2 Calcul du préfinancement des Titres Cesu par La Poste

La valeur faciale des Titres Cesu préfinancés par La Poste est fixée à **15 €**.

Le préfinancement de La Poste varie de 3,00 € à 12,50 € selon le quotient familial du postier et dans la limite du nombre maximum de titres préfinancés (décrits au § 2.2).

2.3.2.1 Barèmes à compter du 1^{er} juillet 2016

TRANCHES	PLAFONDS DE QUOTIENT FAMILIAL	PREFINANCEMENT
Tranche 0	Foyer non imposable*	12,50 €
Tranche 1	QF inférieur ou égal à 7 300 €	10,00 €
Tranche 2	QF supérieur à 7 300 € et inférieur ou égal à 9 100 €	9,00 €
Tranche 3	QF supérieur à 9 100 € et inférieur ou égal à 10 700 €	8,00 €
Tranche 4	QF supérieur à 10 700 € et inférieur ou égal à 12 100 €	7,00 €
Tranche 5	QF supérieur à 12 100 € et inférieur ou égal à 13 300 €	6,00 €
Tranche 6	QF supérieur à 13 300 € et inférieur ou égal à 14 800 €	5,50 €
Tranche 7	QF supérieur à 14 800 € et inférieur ou égal à 16 300 €	5,00 €
Tranche 8	QF supérieur à 16 300 € et inférieur ou égal à 18 300 €	4,00 €
Tranche 9	QF supérieur à 18 300 € et inférieur ou égal à 22 100 €	3,50 €
Tranche 10	QF supérieur à 22 100 €	3,00 €



LA POSTE

Criique Emploi Service Universel avec participation de La Poste

L'actualisation, tant des plafonds de quotient familial, que du montant de préfinancement est consultable sur le Portail Malin (Rubrique enfance-CESU).

***Précision : Foyer non imposable et impôt égal à zéro constituent deux situations différentes :**

La loi de finances fixe chaque année les seuils de revenus imposables en dessous desquels le contribuable n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu.

La mention qu'il n'est pas imposable apparaît alors sur son avis d'imposition. Dans ce cas uniquement, le postier bénéficie du préfinancement de La Poste le plus élevé (12,50 €).

Un postier avec un avis d'imposition faisant apparaître simplement un niveau d'imposition égal à 0 n'est pas éligible au préfinancement le plus élevé.

2.3.2.2 Régime social et fiscal du préfinancement de La Poste

Le préfinancement des Titres Cesu par La Poste est **exonéré de charges sociales et n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu** dans les limites fixées par l'URSSAF.

Le montant du préfinancement des Titres Cesu par La Poste doit être cumulé avec le montant de la prestation « garde des jeunes enfants » et le montant de la « participation aux frais de séjours ALSH » des enfants de moins de 7 ans.

Le seuil d'exonération de ces trois aides de La Poste cumulées est fixé par l'URSSAF à **1 830 € par an**. Au-delà de ce plafond, les montants versés par La Poste au titre de ces trois prestations sont soumis aux charges sociales (cotisations salariales et patronales) et soumis à l'impôt sur le revenu.

Ce plafond de 1830 € est apprécié par postier et quel que soit le nombre d'enfants. Il est **géré automatiquement** à partir des données de l'application de gestion des prestations d'action sociale (IPAS) et des données de l'applicatif de commandes des CESU, qui sont transmises aux services de la paye.

3. MODALITES D'UTILISATION

3.1 *COMMANDE DES TITRES*

Les commandes des Titres Cesu s'effectuent auprès du service RH du postier chargé du traitement et du versement de ses prestations d'action sociale.

3.1.1 *Constitution du dossier*

Pour pouvoir prétendre au bénéfice des CESU préfinancés de La Poste, le postier demandeur remet à son service RH les pièces suivantes :

- Le formulaire de commande «**CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL**» annexé à la présente note de service ;



LA POSTE

Επιχειρηματικό Σχέδιο Service Universel avec participation de La Poste

- La fiche de renseignements généraux du dossier unique s'il s'agit de la première demande de prestation de l'année ;
- Si le postier prétend à un préfinancement de La Poste supérieur au préfinancement minimum une copie intégrale de l'avis d'imposition (ou des deux avis d'imposition en cas de vie maritale) disponible au 1^{er} janvier de l'année. A défaut d'envoi de cette pièce, c'est le montant minimum de préfinancement qui sera appliqué. Le postier ne pourra pas prétendre à un recalcul de ses droits si les documents ne sont pas fournis au moment de la constitution initiale du dossier.

L'ensemble des formulaires et fiches de renseignements sont disponibles et téléchargeables sur le site de l'action sociale à La Poste « Portail Malin » www.portail-malin.com

3.1.2 Pour en savoir plus sur les formalités

Les postiers peuvent obtenir des informations sur cette prestation d'activité sociale soit par téléphone soit sur internet ou l'intranet de La Poste :

- La ligne de l'action sociale

N° Vert 0 800 000 505 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (heures locales de métropole)

-Le Portail Malin, site de l'action sociale :

Sur intranet : I-Poste - Portail Malin

Sur internet : www.portail-malin.com

Nom d'utilisateur : offre - Mot de passe : sociale

3.1.3 Calendrier des commandes

Les commandes de Titres Cesu sont transmises à La Banque Postale **le 20 de chaque mois** vers 12 heures. Cette date peut être ramenée au jour ouvrable précédent.

Selon le mode de règlement des commandes par les postiers, les services RH gestionnaires peuvent saisir les commandes dans l'applicatif CESU :

- jusqu'au **5 du mois** lorsque les commandes sont réglées **par prélèvement** sur le bulletin de paye des postiers (cette date peut être ramenée au jour ouvrable précédent),

- jusqu'au **20 du mois** à 12 heures lorsque les commandes sont réglées **par chèque** (cette date peut être ramenée au jour ouvrable précédent).

Les Titres Cesu sont livrés dans un délai d'une semaine environ après le 20 du mois.

Les postiers devront tenir compte des échéances décrites ci-dessus et transmettre à leur service RH suffisamment à l'avance leurs commandes de Titres Cesu afin de recevoir leurs titres au moment voulu.



LA POSTE

Caisse d'Emploi Service Universel avec participation de La Poste

3.2 LIVRAISON ET MODE D'UTILISATION DES TITRES CESU

Les postiers peuvent choisir entre deux modalités de livraison et d'utilisation de de leurs Titres Cesu :

- sous forme d'e-titres dématérialisé ;
- sous forme de titres papiers livrés à domicile

3.2.1 Les Titres Cesu dématérialisés

La livraison des Titres Cesu dématérialisés se fait sur le site : www.titrecesu.labanquepostale.fr.

Pour se connecter le postier dispose d'un code personnel qui lui a été communiqué par courrier lors de sa première commande de Titres Cesu.

Ce code personnel (qui commence par le chiffre 7) figure aussi sur chaque carnet de CESU.

Dans les cas où le postier a perdu son code personnel, il doit contacter le Service client Titre Cesu de La Banque Postale au : 0820 026 025.

Lors de sa première connexion sur le site le postier devra créer son mot de passe.

Pour régler son intervenant, le postier sélectionne la rubrique « je paye mon intervenant en ligne » sur le site et se connecte à son Espace personnel. L'intervenant reçoit son règlement par virement sur son compte bancaire.

Le Titre Cesu dématérialisé permet au postier de régler son intervenant au centime près : il n'est plus bloqué par la valeur faciale unique de 15 € des titres papiers.

Si le postier a utilisé tous ses Titres Cesu, il peut continuer à payer son intervenant en Titre Cesu. Il lui suffit pour cela, sur l'espace "je paye mes intervenants en ligne", d'alimenter par carte bancaire son enveloppe CESU du montant nécessaire au règlement.

3.2.2 Titres papiers

3.2.2.1 Principe

Les Titres Cesu sous forme de titres papiers sont livrés directement au domicile du bénéficiaire, sous la forme d'un courrier ordinaire.

Le postier utilise ses titres papiers, dont la valeur faciale unique est de 15 €, pour régler le prestataire qui a effectué le service.

3.2.2.2 Réclamation en cas de non réception

En cas de non réception de ses titres, le postier pourra s'adresser à son service RH et déposer une réclamation.



LA POSTE

Ελληνική Επιχείρηση Γενικής Ταχυδρομικής Υπηρεσίας με τη συμμετοχή της La Poste

Compte tenu du calendrier des commandes décrit au § 3.1.3, les réclamations seront recevables dès la 1^{ère} semaine du mois suivant celui de la commande et seront prises en compte jusqu'à la première semaine du 2^{ème} mois suivant la commande.

La réclamation est faite avec un bordereau spécifique de déclaration de titres non reçus communiqué uniquement par le service RH à la demande du postier réclamant.

Le bordereau est ensuite transmis au Service clients titres de service de La Banque Postale.

Si les titres n'ont pas été utilisés, le Service clients titres de service met les titres concernés en liste rouge afin qu'ils ne puissent plus être utilisés sur le site de paiement en ligne et au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU) et effectue la réémission des titres.

Si les titres sont utilisés, un dossier contentieux est ouvert.

L'intégralité de la procédure de réclamation est décrite dans la Note SI-RH N° 2014.150 du 19/09/2014.

3.3 DUREE DE VALIDITE DES TITRES CESU

3.3.1 Principe

La date de validité des Titres Cesu est fixée au :

- **31 janvier** de l'année qui suit celle de l'émission (millésime) pour les **titres papiers**,
- **28 février** de l'année qui suit celle de l'émission pour les **e-titres** (règlement par Internet sur le site bénéficiaire de la Banque Postale : www.titrecesu.labanquepostale.fr).

Par exemple, les Titres Cesu millésime 2016 sont valides jusqu'au 31 janvier 2017 pour les titres papiers et jusqu'au 28 février 2017 pour les titres dématérialisés.

3.3.2 Changement de millésime des Titres Cesu

Les postiers qui n'ont pu utiliser leurs Titres Cesu dans les délais prévus peuvent les échanger contre des Titres Cesu du millésime de l'année en cours. Pour cela, au début de l'année, ils doivent retourner leurs Titres Cesu périmés au Service RH qui a procédé à la commande de leurs titres pour demander leur remplacement par des Titres Cesu de l'année en cours.

Chaque année une procédure de changement de millésime est mise en place du 15 mars au 15 avril de l'année qui suit celle de l'émission des titres.



LA POSTE

Οργανισμός Εργασίας Service Universel avec participation de La Poste

Les postiers sont informés de cette possibilité d'échange de leurs titres non utilisés par un courrier individuel au début de l'année qui suit celle de l'émission des titres (fin janvier-début février).

Les services RH sont informés de cette procédure de changement de millésime tous les ans par la voie de notes techniques SI-RH. Ces notes précisent les dates d'ouverture et de fin de la procédure et proposent un mode opératoire détaillé des interventions à réaliser par les services RH dans l'applicatif CESU.

3.3.3 Remboursement des Titres Cesu

La remboursement des Titres Cesu est exceptionnel et doit correspondre à des situations spécifiques.

La procédure de remboursement est décrite dans le Flash RH Doc n° 13 du 28 mai 2015.

3.3.3.1 Principe

Les postiers qui souhaitent bénéficier du remboursement doivent attester auprès de leur service RH de circonstances particulières qui les empêchent d'utiliser leurs titres (départ de La Poste, refus du prestataire du règlement par CESU ...).

3.3.3.2 Procédure

Le postier transmet à son service RH sa demande de remboursement en spécifiant la raison de sa demande, ainsi que les titres non utilisés.

La procédure de remboursement se déroule en deux étapes :

▪ Transmission des titres à La Banque Postale

Le service RH apprécie le bienfondé de la demande de remboursement et transmet les Titres à rembourser au Service clients titres de service de La Banque Postale.

A la réception des Titres Cesu, La Banque Postale contrôle la validité des Titres, leur nombre et leur montant et demande auprès du CRCESU leur invalidation.

Dès que les titres sont invalidés, La Banque Postale rembourse les Titres Cesu pour leur valeur faciale à l'entité qui a procédé à la commande des titres.

▪ Remboursement des titres aux postiers par le service RH

Les services RH remboursent aux postiers le montant de la quote-part que ceux-ci ont réglé au moment de la commande de leurs titres. Ce remboursement est effectué sur le compte bancaire du postier.

3.3.3.3 Délai de remboursement

Les demandes de remboursement de Titres Cesu, à la condition qu'elles soient recevables, ne peuvent intervenir que pendant la durée de validité du millésime.

A titre d'exemple, les Titres Cesu émis en 2016 peuvent faire l'objet d'un remboursement jusqu'au 31 janvier 2017.



LA POSTE

Creeque Emploi Service Universel avec participation de La Poste

FORMULAIRE DE COMMANDE : CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Mentions Obligatoires pour l'URSSAF

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse du postier :

Identifiant RH: N° de téléphone professionnel:

Adresse de livraison pour cette commande: (si différente de l'adresse de l'agent) :

Calcul du Quotient Familial

Cadre réservé au service

RFR (Revenu Fiscal de référence) : QF = RFR / (N + P)

N (nombre de parts fiscales) : P = Part supplémentaire (*): 0,5 0,5 0,5

(*) Part supplémentaires : 0,5 Familles monoparentales et/ou 0,5 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et/ou 0,5 Postiers aidants familiaux

Table with 5 columns: Tranches de QF, Quotient Familial (QF), Participation de La Poste, Participation de l'agent, (*)

(*) Cocher la case correspondante

A retourner à votre service RH avec les pièces à joindre à la demande :

- Copie intégrale de l'avis d'imposition du foyer...
- Chèque de règlement si paiement par chèque
- Le cas échéant le certificat d'aidant familial
- La fiche de renseignements généraux du dossier unique...

Commande

Titres papier

Titres dématérialisés

Table for command details with columns: Nombre de CESU (Famille, Handicap ou Aidant familial), Total CESU Agent, Total Part Agent

Table for periodic command details with columns: Pré-commande périodique, Du mois de, Au mois de

Mode de règlement du postier: Par prélèvement sur salaire (*), Par chèque, Références du chèque de règlement établi à l'ordre de La Poste (numéro, Banque)

A, Le Signature du demandeur